



**HAL**  
open science

## Progrès et bonheur. Auguste Comte

Michel Bourdeau

► **To cite this version:**

Michel Bourdeau. Progrès et bonheur. Auguste Comte. Le bonheur, dictionnaire historique et critique, sous la direction de Michèle Gally, 2019. halshs-02546247

**HAL Id: halshs-02546247**

**<https://shs.hal.science/halshs-02546247>**

Submitted on 17 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Progrès et bonheur. Auguste Comte.

Michel Bourdeau, CNRS IHPST

Étymologiquement, *progrès* signifie marche en avant, dans une direction qui ne nous rapproche pas nécessairement du bien, puisqu'on parle des progrès d'une maladie ; mais le mot est pris ici dans un sens collectif et s'applique à la marche de la civilisation. La théorie du progrès a trouvé son expression achevée dans les grandes philosophies de l'histoire, très étroitement reliées à la politique (Condorcet et Comte, Hegel et Marx) qui ont fleuri au XIXe siècle mais dans lesquelles il nous est devenu difficile de nous reconnaître aujourd'hui. En tant que philosophie de l'histoire, il semblerait qu'une réflexion sur le bonheur en soit exclu n'y ait pas sa place puisqu'il est bien connu que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. En tant que philosophie politique en revanche il n'est pas sûr qu'il en aille de même : l'argument utilisé à l'instant admet implicitement qu'il y a un sens à parler d'un peuple heureux et la constitution des Etats-Unis nous a familiarisés avec l'idée que les gouvernants sont là pour aider les gouvernés dans leur poursuite du bonheur.

Pour examiner les rapports du progrès au bonheur, on s'appuiera ici sur la philosophie de Comte. Pas plus que chez Hegel ou Marx, le bonheur n'est chez lui un thème central et, dans le *Cours de philosophie positive* (1830-1842), il a même souligné la difficulté qu'il y a à en traiter du point de vue du progrès ; mais la promotion de la morale dans le « positivisme complet » l'a conduit, dans sa seconde philosophie, à poser explicitement la question et à proposer quelques solutions.

La question apparaît dès les œuvres de jeunesse. Tout occupé qu'il était à « hisser la politique au rang des sciences d'observation », celui qui était alors secrétaire de Saint-Simon, constatant que « dans l'état présent des choses, il est acquis que le devoir perpétuel et unique des gouvernants est de rendre la société heureuse », se demandait : « Mais quels sont les moyens de bonheur pour la société ? » (EJ, 464).

**Une question oiseuse ?** La difficulté à terminer le premier *Système de politique positive*, laissé inachevé en 1824, et la nécessité de composer auparavant un *Cours de philosophie positive* devaient mettre en évidence la place problématique du concept de bonheur dans une philosophie du progrès. Si à cette époque, la morale continue bien à être présente dans la pensée de Comte, c'est à titre de toile de fond et elle ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique.

Après avoir défini le progrès comme « développement continu, avec tendance vers un but » (CPP 46<sup>e</sup> l., 103), la question du rapport entre développement et perfectionnement conduit Comte à écarter « comme aussi vaine que oiseuse, la vague controverse métaphysique sur l'accroissement du bonheur de l'homme aux divers âges de la civilisation ». Etant admis que « l'humanité se développe sans cesse par le cours graduel de sa civilisation », reste alors à décider si ce développement est accompagné « d'une amélioration, c'est-à-dire d'un progrès ». Une telle amélioration peut s'entendre soit de la condition générale de l'homme, soit de la nature humaine elle-même, le terme de perfectionnement convenant surtout à cette dernière propriété. Dans le premier cas, l'accroissement continu de la population humaine permet de répondre par l'affirmative ; dans le second, Comte, se réclamant de Lamarck, croit possible d'admettre « une certaine amélioration graduelle et fort lente de la nature humaine, entre des limites très étroites mais ultérieurement appréciables, quoique peu connues jusqu'à présent » (CPP, 48<sup>e</sup> l., p. 177-179). C'est donc dans cette amélioration graduelle et lente de notre nature que consiste avant tout le progrès.

**Du progrès au progrès moral.** Mais un changement considérable se produit après 1845. La prépondérance continue du cœur, consécutive à la découverte du rôle moteur de l'affectivité, induit une montée en puissance de la morale, qui vient ravir à la sociologie le statut de science finale. Pour comprendre la place du bonheur dans ce que Comte a appelé sa « seconde carrière », il convient tout d'abord de revenir sur l'idée de progrès pour y préciser la place du progrès moral, puis de présenter très sommairement la morale positive.

L'adoption de la méthode subjective, caractéristique de cette seconde philosophie, conduit à renommer les deux types d'amélioration distingués dans le *Cours*. De même que l'ordre se divise en objectif, ou extérieur, et subjectif, ou humain, le progrès sera dit objectif ou subjectif, « suivant que

nous modifions ou le monde ou nous-mêmes » (S II 42), le progrès humain se décomposant à son tour en physique, puis intellectuel, et enfin moral. Un passage du *Discours* de 1848 décrit en détail les rapports existant entre ces quatre formes de progrès et la façon dont elles sont affectées d'une valeur croissante (S I 106-110 ; c'est sans doute le texte clé pour comprendre ce dont il est question ici). Si « progrès » évoque d'abord un mieux être matériel (puissance accrue sur la nature, croissance du PIB, etc...), on a vu que, pour Comte, cette amélioration de nos conditions d'existence ne répond qu'imparfaitement à l'idée authentique de progrès. A la suite de Condorcet, le *Cours* situait le progrès au plan intellectuel, notamment dans le progrès des connaissances scientifiques, mais le *Système* ne voit plus dans les progrès de l'esprit humain qu'un pas vers une forme supérieure, le progrès moral, et en vient à poser un rapport analytique entre progrès et moralité : le progrès se résume pour l'homme à devenir de plus en plus moral. Le but caractéristique de notre existence « consiste dès lors dans le progrès moral, à la fois personnel, domestique et social, comme principale source du bonheur privé et du bien public » (S I 395). De l'existence d'un progrès moral, Comte voit une preuve dans la succession des trois maximes, expressément rapportées à la société : traiter autrui comme on voudrait en être traité; aimer son prochain comme soi-même, vivre pour autrui (CP 269-70/225).

*La morale positive.* De la morale élaborée par le positivisme et aujourd'hui presque totalement oubliée, il suffira ici de rappeler deux ou trois traits. De ses deux parties, la morale théorique, c'est-à-dire l'étude directe de l'homme, et la morale pratique, destinée à régler la vie humaine, seule la seconde nous concerne. C'est un art, au sens aristotélien du terme, où la différence entre sujet et objet est abolie, puisqu'il s'agit de s'y transformer soi-même. A ce titre, c'est « le premier des arts, le seul pleinement général, celui qui perfectionne l'action en améliorant l'agent » (S IV 246). Cette morale n'a rien d'hédoniste, ni même d'utilitariste. Si l'introduction d'une septième science, la morale théorique, se justifie par la nécessité de prendre en compte l'individu, le refus de l'individualisme enveloppe une critique de la notion de droit, donné comme le pendant politique de la cause. D'où cet axiome : *Nul ne possède[...] d'autre droit que celui de toujours faire son devoir* (S I 361); la morale ayant pour domaine le monde de l'affectivité, il s'ensuit également cette proposition, empruntée à Clotilde de Vaux : il faut [...] des devoirs pour faire des sentiments » (CP 288). On notera encore la forte consonance stoïcienne d'une doctrine pour qui « la soumission est moralement supérieure à la révolte » (S II 400).

*Le bonheur de vivre pour autrui.* Quelle place une telle philosophie peut-elle bien laisser au bonheur ? L'existence d'un progrès dans la moralité implique-t-elle que l'homme devienne de plus en plus heureux ? La réponse passe par la théorie de l'altruisme et par la maxime *vivre pour autrui* dans laquelle Comte a choisi de résumer sa seconde philosophie.

Aussi éloigné que cela puisse être de l'idée que l'on se fait d'ordinaire du positivisme, le « positivisme complet » est en effet une philosophie de l'amour, comme le prouve la substitution, à la devise initiale, *ordre et progrès*, d'une formule tripartite *l'amour pour principe, l'ordre pour base et le progrès pour but*, à laquelle on peut préférer cette autre : *on se lasse de penser, on se lasse même d'agir, on ne se lasse pas d'aimer* (S I 690). Il s'agit bien sûr non de l'amour de soi, mais de l'amour d'autrui, de l'altruisme, terme forgé par Comte. Un des principaux résultats, sinon le principal, de la théorie cérébrale dont il n'est pas abusif de dire qu'elle commande toute cette seconde philosophie, c'est de reconnaître, aux côtés de l'égoïsme, l'innéité d'instincts bienveillants. C'est ainsi que la sociologie emprunte à la biologie le « grand problème humain » qu'il lui appartient de résoudre : comment faire pour inverser le rapport de force existant entre ces deux « moteurs affectifs » et obtenir que le second, naturellement le plus faible, parvienne à l'emporter sur le premier.

L'altruisme devient ainsi l'aune à laquelle mesurer le progrès moral. Alors que l'égoïsme aboutit à la destruction de nos semblables, et constitue à ce titre une menace pour chaque individu, la synthèse altruiste est la seule à permettre une extension illimitée (S II 72-74). L'éducation, sur quoi repose la morale pratique, devra donc nous « disposer à vivre pour autrui, afin de revivre en autrui par autrui » (CP, 240). De cette façon, « le progrès moral [...] devient] la principale source du bonheur privé et du bien public » (S I 395). En même temps qu'il se présente à nous comme un

devoir, *vivre pour autrui* nous fournit en effet « le seul moyen de développer librement toute l'existence humaine » (CP eo 268). Comte pense ainsi avoir réussi à « résumer enfin dans une même formule, la loi du devoir et la loi du bonheur, jusqu'alors proclamées comme inconciliables » (CP 267). Si toutefois bonheur et devoir peuvent ainsi en venir à coïncider, c'est seulement grâce à la vertu, entendue comme « effort sur soi-même en faveur des autres » (CP, 268), ce qui exclut que le bonheur puisse survenir de lui-même et sans notre concours.

Il est permis de trouver ces dernières considérations quelque peu naïves et certains y verront peut-être même un sentimentalisme de mauvais aloi. « Nul n'apaise mieux que Comte », disait pourtant Alain. S'il y a dans le positivisme complet des indications susceptibles de nous aider à être heureux, il faut sans doute les chercher dans une autre direction, comme dans la maxime qui nous enjoint de régler le dedans par le dehors. De ce qui précède, on retiendra peut-être surtout qu'un progrès qui ne contribue pas à un progrès des mœurs est de bien peu de valeur.

### **Biblio.**

EJ *Ecrits de jeunesse* (P. Carneiro et P. Arnaud, eds.), Paris, Mouton, 1970 ; CPP, *Cours de philosophie positive*, Leçons 46 à 51, Paris, Hermann, 2012 ; SPP, *Système de politique positive* (1851-1854), Paris, L. Mathias, 4 volumes ; CP. *Catéchisme positiviste*, Paris, Carilian-Gœury, 1852.

Pierre Macherey, article “Auguste Comte” du *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 1996, p. 279-283 ; Christian Rutten, *Essai sur la morale d'Auguste Comte*, Paris, Les Belles Lettres, 1972.